Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260414-22_2026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 14 avril 2026

Délibération 22/2026

Date de publication : 16 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 14 avril 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 15**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – Mme LANCIEN – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – Mme GOARIN (arrivée à 20h09)

Absents avec procuration : Mme FAURE-CONORTON (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN) – M. RANNOU (procuration donnée à M. KERNEIS)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MILIN

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

22/2026 Vote des indemnités des adjoints

Pour les communes entre 1000 et 3499 habitants, l'indemnité de fonction pour un adjoint est plafonnée à 21.38% de l'indice brut 1027, soit 878.83€ bruts.

En date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 3 le nombre d'adjoints. Les adjoints élus ce même jour étant Mme Martine LE GUIRRIEC-MORVAN, M. Thierry MARC et Mme Emmanuelle PORTIER, il convient donc de procéder au vote de leur indemnité de fonction.

Lors du' précédent mandat, l'indemnité de Mme LE GUIRRIEC-MORVAN s'élevait à 15,35% de l'indice brut 1027, soit 630.96€ bruts. M. le Maire propose de voter la même indemnité pour cette mandature.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260414-22_2026-DE

S'agissant de M. MARC, second adjoint, et Mme PORTIER, troisième adjointe, M. le Maire propose de voter leur indemnité à hauteur de 12,70% de l'indice brut 1027 soit 522.03€ brts.

Ces indemnités prennent effet à partir de la date d'élection des adjoints, soit le 20 mars 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de voter les indemnités des adjoints, à hauteur de 630,96€ bruts pour Mme LE GUIRRIEC-MORVAN, et de 522.03€ bruts pour M. MARC et Mme PORTIER, à l'unanimité.

Affiché le 16 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

Le secrétaire,
M. MILIN